

LA LETTRE DU MAIRE

janvier 2022



Chères Lagardiennes, chers Lagardiens
2022 est là. Et le COVID-19 aussi... Nous faisons face aux contraintes sanitaires, en partageant malgré tout de bons moments tous ensemble, grâce aux efforts de celles et ceux qui ont transformé notre village en un « Village de Noël ». Les bénévoles des associations nous ont permis d'accueillir joyeusement le Père et la Mère Noël dans leur 2CV, mais aussi d'être solidaires avec le Téléthon. En décorant et en animant notre village tout au long du mois de décembre, ce sont bien les bonnes volontés de toute la commune qui se sont fédérées dans un véritable esprit de communauté villageoise pour faire passer au second plan les soucis du moment...

Faire ce que l'on a dit

En mars 2020, les priorités listées par les Lagardiens dans les questionnaires distribués par notre liste étaient les suivantes : davantage/mieux communiquer, supprimer « le rond point le plus moche de la région » et la « déchetterie à ciel ouvert » qui marquaient l'entrée sud du village (remarques rejoignant celles du rapport de renouvellement -avec ces réserves- du label des « Plus beaux villages de France »...), entretenir la voirie, l'adduction d'eau de la Plaine.

Fin 2021, même si les ajustements qui accompagnent toute mise en œuvre sont parfois en cours, ces demandes ont trouvé réponse pour l'essentiel :

- **Site de la commune** rénové, **page Facebook** mise en place, **Le Petit Lagardien** développé, ainsi que cette **Lettre du Maire** pour vous tenir informés du travail de l'équipe municipale.

- Le **rond point sud** (giratoire et abords) a été réalisé, financé à 50% par la Région (y compris l'entretien pendant 1 an) ; sa « minéralité » sera largement atténuée au fur et à mesure du développement des végétaux couvrants et peu gourmands en eau qui ont été plantés sur son pourtour. **L'aire de covoiturage et l'ancien emplacement des conteneurs** ont été revégétalisés, avec des variétés typiques de la Drôme provençale, en particulier des oliviers. Dans le même souci d'amélioration à la fois pratique et esthétique, les deux **parkings résidents** du rond point de l'Olivier ont été tracés, avec une chaussée durable.

- Pour ce qui est de la **voirie**, un travail de longue haleine est mené de façon systématique et programmé de façon raisonnée. Près de **117 000 euros** en 2021, en commençant par les chemins communaux les plus dégradés pour les réfections de chaussées (Chemins du Creux rouge, des Jaffagnards), reprise de chemins en graviers (Chemins de la Côte, des Esplanes, des Rochettes, de Notre Dame) ou en se limitant à l'entretien courant par un « pétassage » régulier des nids de poules (Chemins du Loup, de la Baque, des Boursiers), le but étant de ne pas refaire dans la Plaine dès aujourd'hui une chaussée qui devrait être creusée de tranchées dans les deux ans à venir pour réaliser **l'adduction d'eau**.

- A ce propos, le bureau d'études a présenté son projet de réseau le 21 décembre. Il rendra sa copie fin janvier 2022. Les appels d'offres permettant de choisir les entreprises pourront alors être lancés.

Par ailleurs, pour revenir à mars 2020, la concertation avec tous les présidents d'associations avait permis d'identifier tout à la fois, l'envie de se rencontrer pour mieux se connaître, ce que le Forum des associations en septembre 2021 a rendu possible, et des besoins urgents, en particulier **pour les pompiers**. **C'est ainsi qu'une aire de retournement** de 1000m², pour manœuvrer plus aisément les véhicules lors des départs en opération a déjà été aménagée sur les 4000m² achetés à cet effet par la commune.

Toutes ces réalisations s'opèrent dans les limites de notre budget de petit village, dans lequel la capacité d'investissement annuel est en moyenne d'un peu moins d'un million. Le Conseil municipal a décidé de **ne pas augmenter notre taux d'imposition communal**, et si sur la feuille d'impôts la part communale est en légère hausse, c'est du fait de l'augmentation de la base d'imposition fixée chaque année par l'Etat.

Pour ce qui est de **l'augmentation des taxes foncières pour 2021** -hors modification des éléments de propriété dans l'année-, **elle est avant tout liée à l'augmentation de l'impôt prélevé par la Communauté de Communes** (Drôme Sud Provence, CCDSP). En effet, l'intercommunalité réunissant 14 communes de notre territoire de la Drôme sud, a été lourdement impactée par l'évolution de la **Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)**. Cette taxe gouvernementale dite « pollueur-payeur » créée en 1999, a fortement augmenté à partir de 2021, passant progressivement de 34 euros la tonne de déchets enfouis à 65 euros en 2025, obligeant la CCDSP à compenser le déficit du budget des ordures ménagères (Taxe ordures ménagères) par un transfert depuis le budget général (Intercommunalité). En résumé, la hausse des impôts fonciers étant due à la progression exponentielle de la TGAP instituée par la loi, **le seul moyen pour tenter de la maîtriser, alors qu'elle va se poursuivre d'année en année, est de trier au maximum les déchets** afin de limiter le coût de l'enfouissement des déchets non recyclables. La hausse touche tout le monde, l'effort est sur ce plan là à fournir par chacun d'entre nous...

Dire ce que l'on est en train de faire...

Programmés **pour 2022**, et détaillés dans une prochaine Lettre du Maire :

- l'aménagement de l'entrée de la route du Val des Nymphes,
- la remise en service par les services du département de la montée nord au début de l'été,
- la poursuite de la mission d'étude confiée au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) sur la rénovation-extension de l'école maternelle et la réaffectation des bâtiments communaux vacants du centre ancien,
- la réfection/mise en valeur du pourtour végétal des remparts.

Et fédérer !

Être solidaires et passer tous ensemble de bons moments reste primordial pour supporter les contraintes du moment : **un grand MERCI aux associations** qui ont animé la participation au Téléthon et le Village de Noël, dont les familles Lagardiennes ont pu profiter en toute tranquillité. Le COVID a obligé de réduire la voilure, mais même sans fanfare, ni course du muscle, ni chorale des enfants, les **illuminations et la décoration du village, réalisées sur place et installées par des Lagardien.ne.s et les services techniques** ont fait l'unanimité, tout comme la mise en lumière des remparts, de la place Perriod et de l'église Saint-Michel, en partenariat avec EDF.

À chacune et à chacun j'adresse, en mon nom et celui du Conseil municipal, mes vœux les plus chaleureux pour une MEILLEURE ANNÉE 2022 !

François Laplanche-Servigne



Mairie, 25 rue Pauline de Simiane - 26700 La Garde-Adhémar
Tél : 04 75 04 41 09 - e-mail : mairie.gardeadhemar@wanadoo.fr
Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique